



La coopération internationale communale : contre vents et marées, toujours porteuse d'espoir

Isabelle COMPAGNIE,

Chef de service

Le **Programme de coopération internationale communale (CIC) fêtera cette année son quart de siècle.** Cet anniversaire coïncide avec le récent renouvellement de l'accréditation de l'UVCW en tant qu'acteur institutionnel (AI) partenaire de la Coopération belge au développement, et ce pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} janvier 2027. Il en est de même pour Brulocalis, son association-sœur en Région de Bruxelles-Capitale, avec laquelle elle gère conjointement ce Programme.

Cette accréditation, reconduite à la suite d'un audit très approfondi par la Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD), dépasse largement le seul fonctionnement du Service Europe/International. Aujourd'hui signé par l'actuel Ministre des Affaires étrangères, M. Maxime Prévot, ce précieux sésame garantit la possibilité pour l'UVCW de continuer à solliciter des subsides fédéraux au bénéfice de ses partenaires, que sont les communes belges et africaines désireuses de participer au Programme de CIC.

Le renouvellement de l'accréditation de l'UVCW a impliqué un travail considérable et exigeant, nécessitant une solide coopération entre services, afin de démontrer qu'elle satisfait aux conditions prévues par la loi. À noter que tous les acteurs de la Coopération belge au développement sont tenus de respecter ces conditions.

L'UVCW rejoint ainsi le club de plus en plus restreint des organisations actives en coopération au développement de tout type (ONG, universités, syndicats...), dont la maturité de gestion est officiellement reconnue par les autorités fédérales et leur permet de bénéficier d'une autonomie très appréciable dans la mise en œuvre des programmes qu'elles proposent.

Fort de cette reconnaissance, l'UVCW compte bien introduire un nouveau programme quinquennal pour la phase 2027-2031, malgré un contexte budgétaire très défavorable, puisque le Gouvernement fédéral entend globalement réduire les moyens du secteur de la coopération internationale de 25 %.

Il s'agira donc d'accepter certains renoncements mais aussi d'opérer les meilleurs arbitrages stratégiques possibles, qui seront établis en fonction des enseignements tirés de la phase en cours de mise en œuvre, dont nous vous présentons ci-dessous les principales avancées engrangées depuis la mi-2022, date de son démarrage effectif.

Également en perspective de la future programmation 2027-2031, l'ensemble des acteurs belges de coopération au développement ont travaillé à la révision de ce qu'il est convenu d'appeler les Cadres stratégiques communs, lesquels, pour chaque pays où la Coopération belge est présente, définissent les grands objectifs que celle-ci veut y atteindre, et les approches privilégiées pour ce faire.

L'UVCW a participé à cet exercice en tant que représentante des pouvoirs locaux wallons et y a joué un rôle très actif pour le Bénin et le Burkina Faso, pays pour lesquels elle a piloté les travaux liés au chapitre relatif à la gouvernance. Opération

couronnée de succès puisque l'appréciation de la DGD qui vient d'être rendue s'avère tout à fait positive, ce qui constitue une condition sine qua non pour l'élaboration des futurs programmes proprement dits au bénéfice desdits pays.

Revenons maintenant sur les principales avancées engrangées au cours de la phase 2022-2026, dans les cinq pays avec lesquels l'UVCW et Brulocalis ont le plaisir de travailler, à savoir le Bénin et le Burkina Faso, comme nous l'évoquions ci-dessus, mais aussi la République démocratique du Congo, le Maroc et le Sénégal. D'un point de vue opérationnel, l'UVCW se concentre davantage sur le Bénin, le Burkina Faso et la RDC, où les communes wallonnes sont particulièrement présentes, mais la recherche de collaborations et d'économies d'échelle avec Brulocalis et ses propres communes partenaires est bien présente au quotidien.

Le Programme de CIC au Bénin, en constante évolution pour s'adapter aux effets des réformes tous azimuts de la fonction publique locale

La coopération de ville à ville au Bénin, jadis réputée pour son rythme élevé de mise en œuvre, a malheureusement été marquée, dès la fin 2021, par un ralentissement brutal, voire une mise à l'arrêt complète, dès le début de l'actuelle phase de programmation.

En effet, les réformes en cours au niveau national ont provoqué de très larges perturbations et remaniements dans la fonction publique locale, faisant en sorte que la majorité des coordinateurs et coordinatrices communaux du Programme de CIC se sont vus mutés dans des communes ne participant pas à celui-ci. Ce processus, qui devait s'achever à la mi-2022, a connu beaucoup de retard, et était toujours en cours en 2023. Il était donc impossible de démarrer le Programme sans interlocuteurs désignés parmi les cadres des administrations communales béninoises. Dans le même temps, les anciens secrétaires communaux se voyaient remplacer à la tête de l'administration communale par des secrétaires exécutifs, sortes de top managers désignés et payés par l'État béninois. Cette évolution a considérablement modifié l'équilibre des forces décisionnelles en présence dans les communes béninoises, voire affaibli le dynamisme politique local. Le personnel communal, quant à lui, a souvent perdu en motivation, à cause des incertitudes, des risques, ou tout simplement de la désorganisation générée par les

réformes nationales, souvent abruptes, parfois chaotiques, que les communes béninoises éprouvent beaucoup de mal à s'approprier dans tous les cas.

Par ailleurs, nombre de ces réformes ont été peu propices à ce que la coopération décentralisée puisse se déployer de manière optimale, le Bénin s'inscrivant progressivement dans une dynamique de recentralisation. Résultat : certains indices statistiques ont régressé à la suite de ces mêmes réformes, ou même ne sont plus disponibles actuellement. Dès 2022, il est devenu délicat, compte tenu de la nouvelle mainmise de l'État, de déterminer comment encore servir les intérêts des communes et de leurs citoyen·nes, et non les ambitions gouvernementales uniquement. L'une des réformes ayant le plus directement affecté la collaboration entre communes est sans nul doute l'interdiction pour les communes béninoises de recourir à des comptes dits « parallèles », au profit de l'usage exclusif des comptes du Trésor (autrefois dit des comptes de l'État) sans qu'aucune garantie de traçabilité ni de rapidité dans la mise à disposition des fonds versés ne soit donnée aux communes. Cette nouvelle donne a généré un blocage global dans le transfert des fonds, en l'absence d'alternative fiable et transparente. L'UVCW avait pourtant depuis plusieurs années attiré l'attention de tous les acteurs, au Bénin et en Belgique, sur les conséquences de la disparition inéluctable d'un tel mécanisme, laquelle a abouti à ce que tous les paiements doivent se faire, aujourd'hui encore, au départ de la Belgique. Si, pour des raisons de pragmatisme et de gestion du risque financier, il a fallu se tourner vers cette option, il est évident qu'elle va à l'encontre des objectifs du Programme de CIC, qui vise notamment à responsabiliser les communes africaines sur la gestion financière, et que d'aucuns espèrent qu'elle restera la plus temporaire possible.

Comme on le voit, ces évolutions politiques nationales, parfois accompagnées d'un ressentiment perceptible à l'égard des Occidentaux, ont aussi été de nature à susciter des doutes, du découragement, voire de la démotivation dans le chef des communes wallonnes, le tout faisant suite à une longue crise sanitaire qui avait déjà complexifié le processus collaboratif. Et ce n'est pas l'allongement significatif et la lourdeur croissante des procédures d'octroi de visa aux représentants des communes partenaires qui aura été de nature à faciliter les échanges.

Cependant, malgré ces vents contraires, les partenaires ont continué d'œuvrer à mettre sur pied un, puis deux, puis trois plans opérationnels pour poursuivre une mise à niveau générale des communes béninoises, dans des domaines aussi variés que l'efficacité du fonctionnement général de l'administration



communale, l'état civil, la gestion foncière ou encore la mobilisation des ressources financières.

En route vers une modernisation générale de l'administration béninoise

Dans un premier temps, les partenariats ont procédé à la réalisation ou l'actualisation de l'audit relatif à la sécurisation des systèmes et des données de l'administration pour toutes les communes béninoises participant au Programme. Cette activité a été pilotée par le partenariat entre la Commune de Za-Kpota et l'UVCW. Les recommandations qui en ont été issues ont ensuite commencé à être mises en œuvre au travers de diverses actions, parfois de grande ampleur, telles que l'acquisition d'ordinateurs portables pour les cadres des administrations concernées, en remplacement d'ordinateurs fixes obsolètes, afin de garantir la continuité des services, même durant les périodes de délestage électrique, malheureusement encore récurrentes au Bénin ; ou encore des études de faisabilité sur l'installation de panneaux photovoltaïques, d'abord au bénéfice des mairies centrales, et ensuite des secrétariats d'arrondissement. Ces activités sont menées par les Communes d'Abomey et de Za-Kpota, avec l'appui respectif de Saint-Hubert et de l'UVCW.



Par ailleurs, l'archivage physique des documents administratifs reste aujourd'hui largement insatisfaisant, tel que dénoncé par la plupart des municipalités béninoises elles-mêmes, qui se sont parfois vues condamnées car, dans le cadre de contentieux les opposant à des acteurs privés, elles n'avaient pas pu remettre la main sur les documents probants! Raison pour laquelle il va maintenant être recouru aux services d'un architecte pour l'aménagement et la sécurisation des salles d'archivage.

Dans le même sens, a été organisée à titre pilote à Agbangnizoun, Commune partenaire de La Louvière, l'informatisation de la gestion des archives communales. L'extension de cette expérience, qui s'est avérée concluante, devrait démarrer cette année dans les autres communes béninoises participantes.

Évidemment, qui touche à l'informatisation se doit aussi d'apprécier les capacités informatiques et de sauvegarde générale réelles des administrations. C'est pourquoi ont été démarrés des travaux en vue de l'aménagement et de la sécurisation des salles informatiques, sous la houlette du partenariat entre Abomey et Saint-Hubert, dont la première étape, en cours de mise en œuvre, passe par l'élaboration de Schémas directeurs informatiques. Ces évolutions positives serviront également une autre ambition du Programme portée par Agbangnizoun et Abomey, à savoir la création d'un site web dans chaque commune béninoise y participant, sur base

d'un prototype commun et concerté, opération plébiscitée par les communes béninoises pour assurer une communication vers les citoyens plus régulière et de meilleure qualité.

Enfin, et de façon tout à fait transversale, l'efficacité de l'administration passe aussi par l'engagement et la qualité des prestations du personnel communal. Est ainsi en cours d'élaboration un mécanisme permettant la mise en place et le suivi-évaluation de ce qu'il est convenu d'appeler dans les administrations locales béninoises les Plans de travail annuels (PTA). Cette opération est portée par le partenariat entre Ouinhi et Tintigny.

Des efforts soutenus pour mieux expliquer aux citoyen·nes béninois·es l'intérêt de se rapprocher des services d'état civil

Les réformes entamées au niveau national ont notamment été marquées par la création d'un certain nombre d'agences présidentielles, en sus des ministères traditionnels déjà existants, dont l'une, l'Agence nationale pour l'identification des Personnes (ANIP), a pour mandat d'informatiser la gestion de l'état civil au Bénin, notamment via

la création d'un registre national. Plusieurs ateliers de concertation ont été organisés entre une délégation béninoise représentant le Programme de CIC et l'ANIP afin d'identifier dans quelle mesure ce dernier pouvait soutenir les orientations nationales en matière d'état civil. Dans la foulée, a été signée une convention de collaboration entre l'ANIP et l'UVCW, afin de soutenir la création, à titre pilote dans les 14 communes béninoises impliquées dans le Programme de CIC, de registres communaux d'état civil, avec à la clé un budget de 400 000 euros. Malheureusement, les activités prévues dans cette convention, avec pour première étape une étude de faisabilité technique, n'ont pas encore pu se déployer, l'ANIP ayant entre autres été fort accaparée par l'organisation des élections communales, législatives et présidentielles prévues pour le premier semestre 2026.

Les efforts des partenaires se sont donc concentrés sur un autre enjeu majeur, à savoir une meilleure compréhension par les populations de l'intérêt de déclarer les faits d'état civil. À cet effet, chaque commune béninoise a été invitée à identifier dix villages considérés comme prioritaires (les populations les plus isolées étant évidemment les moins informées), dans lesquels des tournées de sensibilisation ont été organisées. Afin de toucher aussi les publics moins lettrés, ces séances ont été animées par le Cinéma numérique ambulant, à l'instigation des Communes de Tintigny et de Ouinhi. Cette sensibilisation s'est vue renforcée par les radios locales, avec lesquelles les communes ont signé des contrats ad hoc. Vu le succès de l'initiative, il est d'ores et déjà prévu, si les disponibilités budgétaires le permettent, qu'elle soit reconduite en 2026 dans 280 autres villages.

En outre, vu que de nouveaux conseils communaux sont en passe de s'installer, à la suite des élections du 11 janvier dernier, sont déjà planifiées au premier semestre de cette année, grâce à l'engagement de Covè et de Tournai, des actions de renforcement des capacités des nouveaux élus, des secrétaires d'arrondissement et autres acteurs de l'état civil sur les procédures de déclaration des faits y relatifs, de même que la mise en place de cadres de concertation entre ces acteurs.

Un diagnostic en profondeur de l'état de la gestion foncière pour des améliorations structurelles

Même si les partenariats belgo-béninois œuvrent depuis une quinzaine d'années à renforcer la gestion foncière, qui est aussi l'un des piliers majeurs

d'une fiscalité locale encore à développer, l'évaluation finale externe réalisée au début 2022 avait malheureusement mis en lumière des dysfonctionnements persistants dans la gestion et l'actualisation des registres fonciers. Il faut dire que l'organisation du volet foncier au Bénin est complexe, mais aussi marquée par des manques de compatibilité informatique avec d'autres bases de données, comptables et fiscales.

Il est donc apparu qu'un état des lieux approfondi de ces registres par une société spécialisée était nécessaire pour mieux appréhender les problèmes qui se posaient et les solutions à envisager. Un rapport détaillé sur ces questions est maintenant disponible, et les Communes de Ouinhi et Tintigny, qui sont aux commandes de l'opération, encadrée par un groupe de travail ad hoc, planchent actuellement sur les actions à mener, en termes d'actualisation de logiciels (qui sont multiples) et de formation du personnel communal concerné, en vue d'encoder et de sécuriser les données de manière plus systématique et efficace qu'aujourd'hui. Parmi ces actions, l'une touchait à la désignation dans chaque commune béninoise d'un responsable du registre foncier, ce qui est depuis peu le cas, grâce à l'impulsion donnée par le Programme de CIC.

Dans le même temps, les communes béninoises, encadrées par Agbangnizoun et La Louvière, ont commencé à délivrer aux citoyens et citoyennes des « attestations de détention coutumières », qui doivent leur permettre à terme de disposer de droits de propriété officiels, là où précédemment ces derniers étaient uniquement fondés sur le droit coutumier.

Des ambitions croissantes en matière de mobilisation de ressources endogènes et de gestion du patrimoine communal

L'un des principaux accomplissements de la phase programmatique 2017-2021 avait incontestablement été la mise sur pied, dans les 13 communes béninoises participantes de l'époque, d'un guichet unique, lequel avait à minima permis, sur un espace d'un an ou deux, un doublement des recettes communales. Mais comme tout dispositif informatique, dans le cas présent aussi éprouvé par des délestages électriques qui restent fréquents, une mise à jour s'est avérée nécessaire, aussi pour se conformer aux nouvelles données issues des réformes nationales. À l'initiative de Za-Kpota et de l'UVCW et dans un objectif de durabilité, celle-ci a été complétée

par un contrat de maintenance couvrant toutes les municipalités participantes, dont il est convenu qu'il soit, dès le second semestre 2026, endossé sur fonds propres par ces dernières.

Une attention particulière portée, très logiquement, à une autonomisation financière croissante

Au Bénin, le Service des Impôts localisé dans chaque commune... n'est pas communal. Il s'agit d'un service déconcentré de l'État, dont la motivation à œuvrer à un recouvrement correct des impôts au bénéfice de la commune était parfois très aléatoire. A donc été émise l'idée, dans le cadre de la phase précédente du Programme de CIC, que soit signée une convention de collaboration entre la mairie et le Service des Impôts, fixant les droits et obligations de chaque partie. Le suivi-évaluation du fonctionnement de cette convention a été effectué, et cette idée de convention a d'ailleurs fait son chemin dans l'esprit de l'État béninois, qui aujourd'hui l'impose à toutes les communes du pays.

Il en est de même pour les cadres de concertation sur la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales. Car si ceux-ci ont au départ été mis en place à l'initiative du Programme de CIC, ils existent aujourd'hui de façon systématique.

Par ailleurs, l'un des défis pour tendre vers davantage d'autonomie est de doter les communes d'une comptabilité patrimoniale (ou « comptabilité-matière »), qui leur permette d'organiser l'amortissement de leurs matériels et d'en budgéter le renouvellement. À cet effet, avec l'aval de la Direction générale béninoise de la Logistique et du Matériel, vient d'être acquis un logiciel ad hoc, à l'utilisation duquel les agents communaux ont été formés. Reste maintenant à finaliser les inventaires des équipements communaux, leur estampillage et leur encodage via ledit logiciel.

Enfin, aucune amélioration substantielle ne peut être espérée sans une stratégie claire sur la mobilisation des ressources financières. Un plan stratégique à cet effet est depuis peu disponible dans la quasi-totalité des communes béninoises participant au Programme de CIC et sa mise en œuvre démarra dès 2026, dans la limite malheureusement des budgets encore disponibles.

Une collaboration renforcée entre la mairie et les citoyens pour influencer positivement les comportements problématiques

Au Bénin comme ailleurs, l'heure est à la nécessité impérieuse de rapprocher les citoyen-nés des autorités, en particulier locales, et de développer des



manières de favoriser des comportements qui vont vers des sociétés plus apaisées.

C'est ainsi que deux Communes du nord du Bénin, Natitingou et Tanguiéta, particulièrement sensibles à ces questions, ont souhaité initier avec leurs partenaires respectifs, Huy et Antoing, deux expériences innovantes à titre pilote. La première va porter sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, au travers de la mise en place de mécanismes inclusifs de dialogue, de la formation des parties prenantes aux outils de prévention et de gestion des conflits, au renforcement des capacités professionnelles et économiques des groupes les plus vulnérables (notamment les jeunes et les femmes) et à la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute, d'alerte et de suivi au niveau des mairies.

La seconde initiative pilote aura pour but de renforcer la collaboration de la population avec les forces de l'ordre pour une meilleure coproduction

de la sécurité. Elle passera notamment par des séances de sensibilisation auprès des citoyens, par la formation des élus sur leurs rôles et responsabilités dans la coproduction de la sécurité, et par l'organisation d'espaces de dialogue entre les forces de sécurité et les populations.

Comme on le voit, ces sujets peuvent être d'un intérêt certain pour les communes wallonnes également, démontrant – s'il le fallait encore – que de nombreux défis concernent aujourd'hui toutes les municipalités dans le monde et que la coopération communale est un levier puissant pour tenter d'y faire face ensemble, en mobilisant les intelligences collectives, dans un esprit d'entraide et de respect mutuel.

Vous souhaitez en savoir plus sur le Programme de coopération internationale communale? Visitez l'espace de notre site qui lui est dédié: <https://www.uvcw.be/programme-cooperation-internationale-communale>

Les partenariats belgo-bénois du Programme de CIC

Antoing	Tanguiéta
Arlon	Bembereke
Durbuy	Zogbodomey
Gesves	Savalou
Huy	Natitingou
La Louvière	Agbangnizoun
Neupré	Bohicon
Saint-Hubert	Abomey
Tintigny	Djidja
Tournai	Ouinhi
UVCW	Covè
	Tchaourou
	Zagnanado
	Za-Kpota

La 19^e **Conférence internationale des communes du commerce équitable** se tiendra en Belgique sous le thème « **Un changement local pour un avenir mondial** ».

Communes du Commerce Équitable et Faire Gemeente, en collaboration avec leurs partenaires, ont le plaisir d'accueillir cette conférence internationale du **09 au 11 octobre**

Pendant **trois journées inspirantes**, des militants, des organisations de terrain, des décideurs politiques, des entreprises et des producteurs du monde entier se réuniront à Bruxelles pour explorer comment l'action locale peut être le moteur d'un



changement mondial et renforcer le mouvement mondial du commerce équitable.

Au programme : des débats sur les politiques européennes, ateliers pratiques, interventions de conférenciers de renom et visites de Villes du commerce équitable belges de premier plan : **Bruxelles, Gand et Namur**.

Un rendez-vous majeur à ne pas manquer.

Inscrivez-vous et profitez des inspiration du monde entier.

 Date : du 9 au 11 octobre 2026

 Site web : www.ifttc2026.be



Mobiqam®

La caméra mobile la plus intuitive et polyvalente

- ✓ Opérationnel en **5 minutes**, sans technicien
- ✓ Autonomie de **7 jours**, batterie échangeable sans interruption
- ✓ Détection **automatique** d'incidents
- ✓ Consultation dans le **portail** ou intégré dans votre VMS
- ✓ Gestion des cas **SAC simplifiée**, intégration avec InTouch possible
- ✓ Données **sécurisées** et fabrication **100% belge**
- ✓ **10x plus de constatations** qu'avec une caméra fixe

DEMANDEZ UNE OFFRE OU UNE DÉMO GRATUITE VIA HELLO@THESAFEGROUP.COM

Allez au-delà de la lutte contre les dépôts sauvages. Mobiqam se prête à beaucoup plus. Découvrez-le lors de notre webinar « **Utiliser davantage votre caméra mobile** » le 22 mai, de 10h à 11h.



THESAFEGROUP.COM/MOBIQAM
HELLO@THESAFEGROUP.COM | 078 077 076